

Justificatifs à fournir

Justificatifs à fournir obligatoirement :

- > Photocopie d'une pièce d'identité : carte d'identité **ou** titre de séjour en cours de validité
- > Photocopie du dernier avis d'imposition

Justificatifs à fournir en fonction du motif de votre demande de mutation :

Sur-occupation ou sous-occupation

Votre logement est trop petit ou trop grand par rapport à la composition de votre foyer

- > Naissance ou adoption > Photocopie du livret de famille ou acte de naissance
 - > Photocopie du titre de séjour en cours de validité ou du récépissé de demande de renouvellement pour les occupants majeurs du logement
 - > Attestation de paiement de prestations familiales CAF/MSA
 - > Certificat médical (grossesse supérieure à 12 semaines)
 - > Document attestant l'adoption
- > Divorce ou séparation > Jugement de divorce, de l'ordonnance de non-conciliation ou convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel
 - > Prononcé de mesures d'urgence par le juge **ou** autorisation de résidence séparée
 - > Déclaration judiciaire de rupture de PACS **ou** autorisation de résidence séparée
 - > Justificatif de résidence de l'ex-conjoint

Problèmes de santé / handicap

Votre état de santé vous interdit l'accès ou l'usage de votre logement

- > Photocopie de la carte d'invalidité
- > Certificat médical attestant la mobilité réduite

Difficultés financières

Votre situation financière ne vous permet plus de régler votre loyer

- > Photocopie des 3 derniers bulletins de salaire ou attestation de l'employeur
- > Prestations sociales et familiales : notification CAF / MSA justifiant de l'AAH, RSA, AF PAJE, CF, ASF...
- > Dernier bilan ou attestation du comptable pour les non-salariés
- > Attestation d'indemnisation Pôle emploi
- > Pensions, retraites
- > Avis d'attribution de bourse
- > Indemnité journalière Sécurité Sociale
- > Photocopie de la page du jugement de divorce, de la convention définitive de divorce (ou, à défaut, du projet de convention) ou du jugement rendu par le juge aux affaires familiales indiquant le montant de la pension alimentaire
- > Carte d'étudiant
- > Contrat d'apprentissage

Situation de violences familiales

Vous êtes victime de violences (conjoint, parent) au sein de votre foyer

- > Dépôt de plainte **ou** prononcé de mesures urgentes ordonnées par le juge